POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Ministre

N° / MEJ

Papeete, le

SECRETARIAT CENTRAL DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE
Le 28 SEP. 2018
N° 9742

à

Monsieur le Président de la Polynésie française

NOTE DE PRESENTATION

Objet : Réponse à la question orale de l'APF Réf. 9641, réceptionné à la DJS par mail le 26/09/2018.

Monsieur le Président,

La première question relative au blocage, par mon ministère, des dossiers d'attribution d'aides en nature déposées en début d'année est pour le moins réductrice. En effet :

1. Dans un souci de proposer un service de qualité à l'usager et une simplification de la complétude des dossiers de demande d'aide, l'arrêté n° 255/CM du 28/02/2001 relatif à l'attribution d'aides en nature aux associations de jeunesse et de sports **a été modifié** par arrêté n° 354/CM du 08/03/2018 sous votre tutelle.
2. 259 dossiers ont été réceptionnés à la date du 25/09/2018.
3. 51 demandes ont été validées pour un montant de 5 109 660 F CFP
4. Les priorités données au traitement des dossiers sont, dans l'ordre chronologique :

- Les dossiers concernant les Jeux de Bora Bora en février 2018.
- Le rattrapage de 31 dossiers validés PR fin 2017 réactualisés en 2018.
- Le traitement des dossiers de subventions de fonctionnement en Jeunesse et en Sports – du CNDS et du CTJEP
- les demandes d'opérations spécifiques et d'investissement.
- A ces demandes s'ajoutent les bourses de haut niveau et les aides individuelles aux sportifs.

Résultats visés : le paiement des subventions dans l'ordre d'arrivée des dépôts de dossiers en Août 2018 en tenant compte la période électorale.

- **Objectif atteint** avec les premiers paiements effectués en juin. En comparaison pour 2017 les premiers paiements ont été effectués fin juillet et en 2016 fin septembre, soit un gain de 4 mois depuis deux ans.

B.P. 2551, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française – Immeuble CGM, rue du Général de Gaulle –
Tél. : (689) 40 54 87 80 - Fax. : (689) 40 50 87 75 - secretariat@education.min.gov.pf

Ma gestion des crédits en « bonne mère de famille » :

- Les validations des aides en nature et des subventions en général, sont intimement liées aux réserves de crédits disponibles.
- Ainsi, vu les rattrapages de 2017, dus aux problèmes internes du mouvement sportif, 65 millions de F CFP ont été « avancés » dans l'attente du collectif 3 pour pallier à l'assurance de 46 000 licenciés et à la préparation aux Jeux de Samoa 2019.
- Avec 2 millions F CFP restants, j'ai été dans l'obligation de temporiser mes validations dans l'attente des disponibilités futures.
- c'est également la raison pour laquelle j'ai sollicité auprès du vice président en amont du débat à l'APF concernant le collectif 3, la délégation du dernier 12ème restant afin de ne pas impacter trop longtemps les associations.

Pour information complémentaire, j'ai proposé une modification des critères d'éligibilité concernant les aides en nature. Ainsi, sont priorisés :

1. Les associations non subventionnées (tout type de subvention) ;
2. Les projets en faveur des publics « exclus » : archipels (îles autres que Tahiti et Moorea), quartiers prioritaires, handicapés et sport santé (prévention secondaire et tertiaire) ;
3. Le matériel doit être réutilisable (pas à usage unique).
4. Les sports collectifs sont priorisés par rapport aux sports individuels au vu de l'usage.

Pour conclure, au regard des éléments présentés, vous comprendrez que je n'ai eu d'autres choix aussi bien techniquement que consciemment de traiter les dossiers avec raison, organisation et bienveillance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Christelle LEHARTEL